



Déclaration CGT-FSU au Comité technique ministériel du 23 novembre 2016

prononcée par Francis Combrouze

Madame la secrétaire générale, mesdames, messieurs, chers camarades,

1- Depuis l'absence sans précédent des ministres au CTM budgétaire du 29 septembre matin et le refus unanime de siéger des élus des personnels, le courrier de la secrétaire générale du 7 novembre complète celui du 6 septembre sur les arbitrages rendus du Premier ministre sur la mise en œuvre du plan ministériel de requalification et du RIFSEEP. Qu'éprouvent les personnels et les syndicats des corps concernés ?

La colère face au mépris traduit par le nombre de postes offerts à la promotion par listes d'aptitude ou par concours (2150), loin de nos revendications (11 000) et des préconisations du rapport du CGEDD sur la reconnaissance des qualifications et compétences exercées par les agents de catégorie C et B, et l'allongement des délais du plan de 3 à 5 ans pour certaines catégories. **L'écœurement** sur les risques d'inversion de carrière pour une part significative des promotions de C en B, dénoncé par nos organisations et élu(e)s aux CAP des TSDD, SACDD, TE, en raison des grilles PPCR imposées par le Premier ministre au nom d'un protocole minoritaire. Ce passage en force étant la marque de fabrique de la loi travail. A ce sujet, pour concrétiser la réponse du 16 août de la ministre de la Fonction Publique de prendre avec les ministères concernés les mesures pour prévenir ces risques et ne pas léser les droits des agents promus, votre courrier du 7 novembre se borne à renvoyer au « programme de travail de la DGAFP ». **Nous vous remettons le texte d'une pétition « Avoir une promotion et gagner moins : c'est NON ! »...** Il faut une réponse plus opérationnelle ! C'est à dire ; concertation avec les OS, implication de nos ministères, rétroactivité des mesures de sauvegarde à prendre. Enfin le repyramidage des postes est-il bien assuré pour éviter toute mobilité forcée aux bénéficiaires de requalifications ? **L'incertitude** sur le financement du plan dans la durée. Quant au **RIFSEEP**, il s'appliquera à tous au 1^{er} janvier 2018, car vous n'avez pas obtenu l'exclusion des corps techniques, sauf la dérogation pour les personnels d'exploitation. **PETPE** à propos desquels votre courrier mentionne que les mesures d'âge (bonification du service actif et suspension de la décote) n'ont pas été retenues. Et le Compte personnel d'activité (**CPA**) de la loi Travail s'impose en force aux agents publics en mettant en cause des garanties statutaires comme le service actif ! Pour contourner une partie des effets néfastes de PPCR sur les grilles des PETPE, vous annoncez des promotions exceptionnelles sur 2 ans au grade sommital de chef d'équipe principal. Et alors que le ministère chargé de la Recherche a obtenu la dérogation au RIFSEEP pour les corps de chercheurs, nous vous demandons d'en exclure également les CR et DR de notre corps ministériel.

2- **Nous vous renvoyons à l'Agenda social de nos ministères, qui vous engage.** Revalorisation prioritaire des carrières des agents de catégories C et B : mépris, écœurement, incertitude, nous le redisons. Statut et recrutement des OPA : désormais renvoyé aux ministères après 2 années blanches interministérielles sans directive officielle de la Fonction Publique, mais déjà des mois de retard pour leur appliquer le + 0,6 % de point d'indice et la revalorisation du SMIC, au risque de fausser les dernières options dans la Fonction publique territoriale.

Suites des Assises des métiers de l'ingénieur : sans résultats concrets, sauf un décret PPCR sur les corps d'ingénieurs de nos ministères ne tenant compte ni de nos revendications pour la revalorisation des carrières, ni des promesses faites aux ITPE. Amélioration des carrières des contractuels des EP Environnement et Cdésiation des CDD, requalification des ATE et TE au delà des 150 promotions d'ATE annoncées dès 2011...

Amélioration des conditions de travail, progrès réels pour l'égalité professionnelle, reconnaissance statutaire de la pénibilité par la bonification du service actif pour les fonctions exposées... La liste est longue des « chantiers » non aboutis. **Que valent les engagements inscrits à l'Agenda social ?**

3- Quel bilan du quinquennat pour nos effectifs, missions et conditions de travail ? **Les services de nos deux ministères et leurs établissements publics ont subi un amaigrissement redoutable et des réorganisations incessantes. L'application de la réforme territoriale, la montée de « l'interministérialité » sur tous sujets, des DDT(M) aux DREAL, jusqu'au taux de promotion du plus petit corps d'agents, rien n'échappe au « guichet unique » (Bercy/DGAFP - Matignon) et les arbitrages perdus, quand ils sont demandés, se succèdent !** Le transfert en 2017 des crédits de fonctionnement des DREAL sur le programme 333 des préfectures de Matignon et de l'intérieur est lourd de danger. Arbitrage perdu ou imposé sans contestation de votre part ?

Or les enjeux du développement durable, avec les transitions énergétique et écologique, ceux du logement pour tous, de l'hébergement d'urgence, ceux des transports et des réseaux, de l'aménagement du territoire-urbanisme et planification, de prévention des risques naturels ou technologiques, sont déterminants pour le quotidien de la population. La décision gouvernementale décrétant « non prioritaires » les effectifs de nos missions entre en contradiction avec les politiques publiques à déployer pour répondre à ces enjeux.

Édifiant, le bilan d'emplois du quinquennat 2013-2017 : solde d'au moins 3 945 suppressions aux MEEM/MLHD. Qui se cumulent avec les réductions précédentes... RGPP ou MAP soumises aux logiques comptables, sans égard pour la réalité des missions et leur évolution.

Et ce n'est pas au profit des établissements publics, contrairement à une fausse idée : sur 10 ans (2008-2017), en tenant compte des transferts ou créations, au moins 3 268 suppressions, en particulier ces deux dernières années.

Est-cela le grand « ministère technique du développement durable » que le monde nous envie ?

Relevons les exceptions : **la fin des suppressions d'emplois à la DGAC et à l'ENAC en 2017** (en 2017, 10 679 emplois et 812 à l'ENAC). Elle est à mettre au crédit de l'action intersyndicale des personnels initiée et conduite par la CGT. Mais notons que ces missions relèvent du financement du budget annexe dédié, le BACEA. Des créations à l'ASN (59 en 2 ans) et 2 à la CNDP...

A **Météo-France**, l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires demande depuis de longs mois de mettre un terme aux suppressions d'emplois dès 2017 et appelle à la grève le 24 novembre. Que répondez-vous, - 60 emplois en 2017 au lieu de - 78 en 2016 ? A l'**IGN**, l'open data menace les recettes propres du budget 2017 et 33 suppressions d'emplois sont encore programmées en 2017 en dépit des besoins multiples de systèmes d'information géographique : pour quelles raisons le rapport de la CGDD de l'été sur les données publiques ne répond pas à ce risque, mais cible autant d'opportunités de nouveaux marchés pour les PME à offrir par nos services et établissements publics ? Au **CEREMA**, les capacités à répondre aux demandes des collectivités territoriales sont en cause : la tutelle en a-t-elle la volonté en comprimant les moyens et effectifs avec encore 125 emplois en moins en 2017 ? Nous vous demandons le sens de la fusion en 2017 **sur un programme 159** des trois programmes portant les subventions ministérielles **CEREMA, IGN, Météo-France**. Le total des emplois 2017 étant 7 461.

L'annonce de 45 emplois supplémentaires pour la création de l'AFB en 2017 dont la moitié pour les aires marines, **s'accompagne de la poursuite des suppressions d'emplois - 88 dans les opérateurs du programme 113 Eau et Biodiversité (- 18 dans les Parcs nationaux, - 32 à l'ONCFS, - 38 dans les 6 Agences de l'eau...)**. Ces 45 emplois supplémentaires à l'AFB en 2017 sont-ils également « compensés » par les 660 suppressions d'emplois des DIR, DREAL, DIRM et DDT(M) et les 334 suppressions dans les établissements publics ?

Sur l'ensemble des suppressions 2017 d'emplois des EP tous ministères (- 476), 336 sont supprimés dans nos deux seuls ministères. Nous demandons que le CTM soit l'occasion d'un débat régulier sur la politique, les moyens et l'avenir de nos établissements publics (25 283 ETPT sur le total de 77 414).

Nous souhaitons également un point au prochain CTM sur l'avenir des Écoles du ministère, constatant à la fois que le rapport Raulin n'a pas eu de suite et que plusieurs établissements sont engagés dans des regroupements de communautés universitaires et de recherche sur une base régionale ou nationale. Êtes-vous d'accord pour prévoir ces points? Il s'agit aussi de réduire l'incertitude par les projets d'I-Site, En particulier celui de Marne-la-Vallée, sorti du chapeau depuis peu, mais déjà soumis à la validation. Quelle position va prendre le représentant du ministère, demain, au CA de l'IFSTTAR sur ce projet ? Quelle garantie allez-vous donner pour empêcher, le démembrement de l'IFSTTAR ?

4- La compression des crédits de masse salariale relève d'un choix dogmatique. Car le total des budgets votés depuis 2013 pour nos missions ministérielles et établissements publics, pourrait (aurait pu...) permettre des milliers de créations d'emplois, le renouvellement des compétences. En mettant les femmes et les hommes de nos services publics, les qualifications humaines, au centre de nos missions. Ce ne sont pas vos choix. Un exemple avec les affaires maritimes, qui « sont à l'os ». 6 recrutements en 2016 (0 IAM, 2 TSDD NSMG en interne, 4 SGM en externe). Sur 120 agents affectés aux patrouilleurs et vedettes, la moyenne d'âge est de 53 ans et 80 agents ont plus de 55 ans. **Conséquences dans tous nos services : 1°/ La proximité territoriale recule. 2°/ Les conditions de travail se dégradent avec l'augmentation des temps et charges de travail pour toutes les catégories et dans tous les services.** A ce sujet, plusieurs demandes. Celle de répondre à la préconisation du CHSCTM du 8 novembre sur la prise en charge par l'administration des coûts d'application de l'arrêté ministériel et de la note de gestion sur le télétravail. Celle d'inclure un volet « réorganisations » dans la prévention des risques préconisée par le CHSCT d'AC il y a quelques jours, alors que de multiples projets sont en cours (CGDD, SG Dicom, SG DRH, DEB...). S'agissant des activités des DDT (M), quels moyens avez-vous prévu pour les activités de « nouveau conseil » aux territoires selon la note gouvernementale ? **3°/ Autre conséquence : l'action sociale, les réservations de logement pour les agents, les vacances de nos enfants organisées par le CGCV, les liens avec nos retraités (incluant le suivi post professionnel pourtant obligatoire pour les agents exposés aux risques)...** Autant de sujets délaissés par les directions et sans implication ministérielle perceptible... Quelle réponse à notre courrier du 28 septembre à Madame Cosse sur le besoin d'augmenter les offres de logements pour les agents en Ile-de-France, avec une situation en dégradation ? Sur la protection sociale complémentaire, nos fédérations demandent des engagements financiers des ministères et établissements employeurs à la veille des discussions sur le nouveau référencement.

5- L'adoption et l'application des lois ALUR, DALO, Transition énergétique, Biodiversité, Croissance bleue, sans parler des lois NOTRe, MAPTAM, appellent un travail considérable. Des directions **d'Administration Centrale**, pour rédiger des centaines de décrets et d'arrêtés. Et pour l'application sur le terrain, **des services des DDT (M), DREAL, DIRM, comme de tous nos établissements publics...** Nous vous le disons avec gravité. **Les capacités et compétences pour répondre à tous ces défis sont en cause, si l'on n'admet pas le décalage entre le discours et les actes.** La succession d'appels à projets, de nouveaux plans gouvernementaux chassant le précédent

sur tous les sujets, ne fait pas sens pour le quotidien des salariés en général, ni pour celui des personnels de vos ministères. Il est particulièrement incompréhensible que vous laissiez engager sans réactions la liquidation des moyens d'intervention de l'Etat sur la biodiversité par le biais de la révision « permanente » du décret liste dérogatoire, sans plan de recrutement, sans plan de Cdésation des CDD, et sans conditions meilleures de titularisation adaptées à ces personnels. Nous y reviendrons au point d'information n° 2 relatif à la déprécarisation.

Avec d'autres organisations syndicales de la Fonction Publique, la CGT et la FSU appellent les agents de nos services et établissements à une journée d'expression revendicative le 29 novembre pour une Fonction Publique digne du 21ème siècle au service des besoins et respectueuse de ses agents.